

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

Champ d'activité.

~~L'ortho-prothesiste~~ **Le** titulaire du C.A.P. réalise, à l'atelier, des appareillages pour handicapés, sous le contrôle d'un professionnel d'un niveau de qualification supérieure, d'après des instructions de travail précises et complètes indiquant les actions à accomplir, les méthodes à utiliser, les moyens disponibles.

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

Fonctions:

- 1° Identification.
- 2° - Réalisation d'appareils.
- 3° - Communication.
- 4° - Gestion.
- 5° - Maintenance.

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

FONCTION: IDENTIFICATION.

Taches.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Interpréter un tracé d'un appareil et fiche de mesures.- Identifier les différents matériaux utilisés.- Connaitre la mise en œuvre de ces matériaux.- Identifier toute anomalie dans la qualité des matériaux. |
|---|

Conditions de réalisation.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Ressources et moyens. | <ul style="list-style-type: none">- Informations orales ou écrites d'un professionnel de qualification supérieure.- Trace d'appareil et feuille de mesures. |
| <ul style="list-style-type: none">- Autonomie. | <ul style="list-style-type: none">- A partir des ressources et des moyens, le titulaire du C.A.P. doit être capable de comprendre le travail demandé et d'utiliser ses connaissances pour mettre en œuvre les matériaux. |

Exigences attendues

-
- Respect des consignes.
 - Respect de la conformité technique.
 - Respect de la qualité.
-

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

FONCTION: REALISATION D'APPAREILS

Taches

-
- Préparer et couler les moulages négatifs.
 - Mettre en forme les ferrures d'après trace ou moulage avec les axes déterminés.
 - Mettre en forme les matières plastiques (thermoplastiques et thermodurcissables) , le cuir, les peausseries et les métaux.
 - Exécuter les découpes des différents matériaux selon trace.
 - Monter les différents éléments constitutifs pour préparer l'appareil et l'essayage.
 - Effectuer certaines retouches portées sur une fiche ou tracées sur l'appareillage.
 - Fabriquer et poser sangles et courroies.
 - Assembler les cuirs et peaux par collage, couture (main ou machine) ou rivetage.
 - Effectuer la finition des différents matériaux.
 - Effectuer des réparations courantes.
-

Conditions de réalisation

- | | |
|-------------------------|--|
| - Ressources et moyens. | - Informations orales ou écrites d'un professionnel de qualification supérieure.
- Trace d'appareil et feuille de mesures.
- Matériels, outils et outillage. |
| - Autonomie. | - A partir des ressources et des moyens, le titulaire du C.A.P. doit être capable de réaliser le travail demandé. |

Exigences attendues.

- | |
|-----------------------------|
| - Respect des consignes. |
| - Respect du temps alloué. |
| - Respect de la conformité. |
| - Respect de la qualité. |

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

FONCTION: COMMUNICATION.

Taches.

- Savoir susciter l'aide d'un professionnel de qualification supérieure lorsqu'il travaille aux limites de compétences requises.
- Savoir communiquer au professionnel de qualification supérieure toute réflexion allant vers l'amélioration du travail.
- Communiquer toute anomalie des matériaux au cours de la mise en œuvre.
- Savoir signaler tout danger dans le cadre de ses activités pouvant occasionner un accident de travail.

Conditions de réalisation.

- | | |
|-------------------------|--|
| - Ressources et moyens. | - Consignes de sécurité. |
| | - Environnement. |
| | - Encadrement. |
| - Autonomie.: | - Savoir faire part de ses réflexions. |

Exigences attendues.

-
- Etre à l'écoute de toute information pouvant enrichir ses connaissances.
-

C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

FONCTION: GESTION.

Taches.

- Gérer les informations.
- Organiser son poste de travail.
- Gérer son temps de travail.
- Gérer l'utilisation des matières consommables dans le cadre de ses activités.

Conditions de réalisation.

- | | |
|-------------------------|---|
| - Ressources et moyens. | - Les fiches de travail. |
| | - Moyens traditionnels et informatiques |
| | - Le poste de travail avec son outillage et ses outils. |
| | - Le pare machines. |
| | - Les postes de travail communs. |
| - Autonomie. | - A partir des ressources et des moyens, le titulaire du C.A.P. doit pouvoir organiser son travail en respectant les consignes. |

Exigences attendues.

- Réalisation de l'appareil dans le temps imparti en respectant l'utilisation des matériaux et du matériel avec le souci de la qualité.

C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELS.

FONCTION: MAINTENANCE.

Tâches.

- Entretien de l'outillage et des machines.
- Entretien de son environnement.

Conditions de réalisation.

- | | |
|-------------------------|--|
| - Ressources et moyens. | - L'outillage et les machines. |
| | - Explication d'un professionnel de qualification supérieure. |
| | - Notices. |
| | - Consignes de sécurité. |
| - Autonomie. | - Entretenir l'outillage et les machines suivant les ressources et les moyens. |

Exigences attendues.

- Matériel en bon état d'utilisation.
- Respect des règles de sécurité.

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

SAVOIR-FAIRE.

1. S'informer.	<ol style="list-style-type: none">1. Collecter les informations.2. Identifier l'appareil à réaliser.
2. Réaliser.	<ol style="list-style-type: none">1. Organiser son poste de travail.2. Mettre en place son matériel.3. Conduire les opérations de mise en œuvre des différents matériaux.
3. Communiquer.	<ol style="list-style-type: none">1. Savoir demander l'aide d'un professionnel de qualification supérieure.
4. Gérer.	<ol style="list-style-type: none">1. Utiliser les informations.2. Contrôler son temps de travail.
5. Maintenir.	<ol style="list-style-type: none">1. Garder les outils et les machines en état de fonctionnement.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique Spécialité orthoprothèse

SAVOIR-FAIRE.

S'INFORMER.

Collecter les informations.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir décoder la fiche technique correspondante à son appareil. Consulter les personnes de son environnement .	Pour préparer son poste de travail . Pour demande les pièces nécessaires à la réalisation de l'appareil. Ressources humaines de qualification supérieure.	Poste de travail bien agencé avec l'outillage nécessaire. Pertinence dans le choix des matériaux et matériel à utiliser dans le cadre de ses responsabilités. Gestion adaptée au travail à réaliser . Les informations fournies sont consignées sur la fiche technique Exécution correcte des consignes données.

Identifier l'appareil à réaliser.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Comprendre le type de montage. Identifier les matériaux nécessaires .	Fiche technique de préparation et de réalisation. Ressources humaines de qualification supérieure .	Informations consignées sur la fiche technique. Type de montage correctement identifié. Poste de travail correctement approvisionné .

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique Spécialité orthoprothèse

SAVOIR-FAIRE.

REALISER.

Organiser son poste de travail.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir rechercher les outils nécessaires à la fabrication de l'appareil à réaliser. Savoir rechercher les matériaux et pièces nécessaires à la fabrication. Savoir prendre en compte le temps de réalisation.	Ressources humaines de qualification supérieure. Fiche technique. Matériau et matériel nécessaires à la réalisation. Documentation technique. Temps alloué.	Avoir tous les outils nécessaires. Avoir tous les matériaux nécessaires. Temps de préparation respecté.

Mettre en place le matériel.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Choisir les outillages. Préparer les outillages nécessaires Préparer les produits en fonction de leur utilisation.	Données écrites el ou orales. Fiche technique. Documentation technique. Dosage des produits en fonction des données. Ressources humaines de qualification supérieure.	Outils correctement sélectionnés. Réalisation effectuée dans les règles el dans le respect des consignes reçues.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

REALISER.

Conduire les opérations de mise en œuvre des différents matériaux.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Réaliser manuellement et ou mécaniquement. Savoir travailler: le plâtre. le métal. les thermodurcissables. les thermoplastiques. le cuir. les peausséries et le bois. Effectuer les réparations ou les réglages. Appliquer les règles de prévention et de sécurité. Tenir compte du temps de réalisation.	Parc machines. Outillage. Fiche technique. Documentation technique. Ressources humaines de qualification supérieure. Informations collectées. Règlement. Matériel de sécurité mis à disposition. Temps alloué	Utilisation rationnelle des outils. outillages et machines. Respect de la conformité et de la qualité. Tâche effectuée selon la méthode requise et les matériaux demandés. Réparations ou corrections effectuées en respect de la conformité et de la qualité. Consignes de sécurité appliquées. Temps respecté.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

COMMUNIQUER

Discuter; Enregistrer; Prendre des notes.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir s'exprimer dans le domaine technique à traiter. Exprimer sa demande de façon claire. Choisir l'interlocuteur.	Ressources de communication écrite ou orale spontanée dans la démarche.	Expression claire et correcte des messages écrits ou oraux. Respect des circuits de communication usuels dans l'entreprise.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

GERER.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
<p>Evaluer dans le temps les différentes séquences de son travail.</p> <p>Gérer les informations nécessaires en vue d'organiser son espace et son temps de travail demandé.</p> <p>Gérer l'utilisation des matières consommables dans le cadre de ses activités.</p>	<p>Ressources humaines de qualification supérieure.</p> <p>Documentation technique.</p> <p>Temps alloué.</p>	<p>Qualité et conformité de l'appareil.</p> <p>Respect du temps.</p> <p>Optimisation temporelle dans l'organisation des tâches.</p>

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

MAINTENIR

Garder les outils et les machines en état de fonctionnement.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Contrôler régulièrement l'état des outils. Maintenir son outillage dans un bon état de fonctionnement. Maintenir opérationnel son poste de travail.	Notice d'utilisation des outils, matériels et machines.	Conformité des outils remis en état.

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse

~~C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.~~

SAVOIR-FAIRE.

1. S'informer.	<ol style="list-style-type: none">1. Collecter les informations.2. Identifier l'appareil à réaliser.
2. Réaliser.	<ol style="list-style-type: none">1. Organiser son poste de travail.2. Mettre en place son matériel.3. Conduire les opérations de mise en œuvre des différents matériaux.
3. Communiquer.	<ol style="list-style-type: none">1. Savoir demander l'aide d'un professionnel de qualification supérieure.
4. Gérer.	<ol style="list-style-type: none">1. Utiliser les informations.2. Contrôler son temps de travail.
5. Maintenir.	<ol style="list-style-type: none">1. Garder les outils et les machines en état de fonctionnement.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique Spécialité orthoprothèse

SAVOIR-FAIRE.

S'INFORMER.

Collecter les informations.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir décoder la fiche technique correspondante à son appareil. Consulter les personnes de son environnement.	Pour préparer son poste de travail. Pour demande les pièces nécessaires à la réalisation de l'appareil. Ressources humaines de qualification supérieure.	Poste de travail bien agencé avec l'outillage nécessaire. Pertinence dans le choix des matériaux et matériel à utiliser dans le cadre de ses responsabilités. Gestion adaptée au travail à réaliser. Les informations fournies sont consignées sur la fiche technique Exécution correcte des consignes données.

Identifier l'appareil à réaliser.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Comprendre le type de montage. Identifier les matériaux nécessaires.	Fiche technique de préparation et de réalisation. Ressources humaines de qualification supérieure.	Informations consignées sur la fiche technique. Type de montage correctement identifié. Poste de travail correctement approvisionné.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique Spécialité orthoprothèse

SAVOIR-FAIRE.

REALISER.

Organiser son poste de travail.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir rechercher les outils nécessaires à la fabrication de l'appareil à réaliser. Savoir rechercher les matériaux et pièces nécessaires à la fabrication. Savoir prendre en compte le temps de réalisation.	Ressources humaines de qualification supérieure. Fiche technique. Matériau et matériel nécessaires à la réalisation. Documentation technique. Temps alloué.	Avoir tous les outils nécessaires. Avoir tous les matériaux nécessaires. Temps de préparation respecté.

Mettre en place le matériel.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Choisir les outillages. Préparer les outillages nécessaires Préparer les produits en fonction de leur utilisation.	Données écrites el ou orales. Fiche technique. Documentation technique. Dosage des produits en fonction des données. Ressources humaines de qualification supérieure.	Outils correctement sélectionnés. Réalisation effectuée dans les règles el dans le respect des consignes reçues.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

REALISER.

Conduire les opérations de mise en œuvre des différents matériaux.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Réaliser manuellement et ou mécaniquement. Savoir travailler: le plâtre. le métal. les thermodurcissables. les thermoplastiques. le cuir. les peausséries et le bois. Effectuer les réparations ou les réglages. Appliquer les règles de prévention et de sécurité. Tenir compte du temps de réalisation.	Parc machines. Outillage. Fiche technique. Documentation technique. Ressources humaines de qualification supérieure. Informations collectées. Règlement. Matériel de sécurité mis à disposition. Temps alloué	Utilisation rationnelle des outils. outillages et machines. Respect de la conformité et de la qualité. Tâche effectuée selon la méthode requise et les matériaux demandés. Réparations ou corrections effectuées en respect de la conformité et de la qualité. Consignes de sécurité appliquées. Temps respecté.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

COMMUNIQUER

Discuter; Enregistrer; Prendre des notes.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Savoir s'exprimer dans le domaine technique à traiter. Exprimer sa demande de façon claire. Choisir l'interlocuteur.	Ressources de communication écrite ou orale spontanée dans la démarche.	Expression claire et correcte des messages écrits ou oraux. Respect des circuits de communication usuels dans l'entreprise.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

GERER.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Evaluer dans le temps les différentes séquences de son travail. Gérer les informations nécessaires en vue d'organiser son espace et son temps de travail demandé. Gérer l' utilisation des matières consommables dans le cadre de ses activités.	Ressources humaines de qualification supérieure. Documentation technique. Temps alloué.	Qualité et conformité de l'appareil. Respect du temps. Optimisation temporelle dans l'organisation des tâches.

~~C.A.P ORTHO-PROTHESISTE.~~

**Changement intitulé : CAP Opérateur en appareillage orthopédique
Spécialité orthoprothèse**

SAVOIR-FAIRE.

MAINTENIR

Garder les outils et les machines en état de fonctionnement.

ETRE CAPABLE	CONDITIONS RESSOURCES	INDICATEURS DE COMPETENCES, CRITERES DE REUSSITE
Contrôler régulièrement l'état des outils. Maintenir son outillage dans un bon état de fonctionnement. Maintenir opérationnel son poste de travail.	Notice d'utilisation des outils, matériels et machines.	Conformité des outils remis en état.

ANNEXE II
REGLEMENT D'EXAMEN

A - LISTE DES DOMAINES

1 - PROFESSIONNEL

2 - GENERAUX

- EXPRESSION FRANCAISE

- MATHEMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES

- VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

B - LISTE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF	FORME		DUREE EPREUVE PONCTUELLE
		Scolaires ou apprentis ou adultes F.C.	Autres candidats	
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP1 - Réalisation	10	CCF(1)	ponctuelle pratique	16 à 20 h
EP2 - Communication technique	6	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	4 H
DOMAINES GENERAUX				
EG1 - Expression française	2	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	2 H
EG2 - Mathématiques - Sciences physiques	2	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	2 H
EG3 - Vie sociale et professionnelle	1	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	1 H
EG4 - Education physique et sportive	1			
Epreuve facultative langue vivante (2)		ponctuelle orale	ponctuelle orale	temps 20 min

(1) Contrôle en cours de formation pour les candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat ou de CFA habilités par le Recteur, y compris la formation en entreprise.

(2) L'épreuve n'est organisée que dans la mesure où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EPI. REALISATION

A. EVALUATION PAR CCF (CANDIDATS ISSUS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS, PRIVES SOUS CONTRAT ET DE CFA HABILITES).

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation.

Chaque situation permet, de manière réelle ou simulée, l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme. Elle donne lieu à la proposition d'une note.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la formation en entreprise.

1. Situation d'évaluation en centre de formation

Elle est organisée au cours du 2ème trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement (public ou privé sous contrat et CFA habilités) et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Le candidat doit être capable :

- . d'analyser un dossier technique et de décoder les documents,
- . d'en extraire les informations nécessaires à son travail,
- . de préparer un travail et d'utiliser ses connaissances technologiques en vue d'organiser son intervention,
- . de réaliser un produit ou une partie de produit.

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence, correspondent à ce qui est repéré au niveau II du référentiel.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la spécialité, veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.

2. Situation d'évaluation au cours de la formation en entreprise

La formation en entreprise doit permettre d'acquérir, de compléter et de mettre en oeuvre des compétences (savoir-faire, savoirs et savoir-être).

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation porte sur 8 semaines, se déroulant en dernière année de formation qui se répartissent en plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à trois semaines.

Le choix des dates de ces périodes de formation en entreprise est laissée à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Pour les apprentis, sa durée est fixée par le contrat d'apprentissage.

La situation d'évaluation organisée au cours de la formation en entreprise comporte plusieurs séquences d'évaluation.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un membre de l'équipe pédagogique, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

Notation : les notes proposées pour chacune des deux situation d'évaluation sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale pour l'épreuve E.P.I.

Nota : dans le cas où le candidat, issu d'établissement public ou privé sous contrat, n'a pu effectuer la période de formation en entreprise pour une raison de force majeure dûment constatée par le recteur, une situation de substitution correspondante est mise en place dans l'établissement.

L'évaluation se déroule sous forme d'un contrôle en cours de formation au début du 3ème trimestre de la dernière année de formation.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note a la même pondération que celle prévue pour la situation d'évaluation en entreprise.

B. EVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE (autres candidats)

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale. Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme.

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat est capable :

- d'analyser un dossier technique et de décoder les documents techniques,
- d'en extraire les informations nécessaires à son travail,
- de préparer un travail en utilisant ses connaissances technologiques,
- d'organiser son intervention en utilisant ses connaissances technologiques,
- de réaliser un produit ou une partie de produit.

EP2. COMMUNICATION TECHNIQUE

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat maîtrise les contenus des savoirs associés relevant de la technologie, des connaissances bio-médicales, de la communication graphique (technique, esthétique).

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1988 portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle.